

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- O Réclamation : contact@mupras.com
- O Prise en charge : pec@mupras.com
- O Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**Autres**

**Cadre réservé à l'adhérent (e)**

Matricule : 04921 Société : R-A-M

**Actif**

**Pensionné(e)**

**Autre :**

Nom & Prénom : ADNANE M'HAMED Date de naissance : 01-01-1959

Adresse : 17 Bd. la résistance Hay Ennour BERRELHID

Tél. : 06-268-44-87-05 Total des frais engagés : 615,10 Dhs

**Cadre réservé au Médecin**

Cachet du médecin :

Docteur ARAOUI HOUSSAINI Naiib  
Médecine Générale  
16, Rue Okba Ben Nafaa  
BERRECHID Tel.: 33.73.21

Date de consultation : 24/10/2024 Nom et prénom du malade : ZIAT FATHIMA Age : .....

Lien de parenté :

**Lui-même**

**Conjoint**

**Enfant**

Nature de la maladie :

Bronchite + Diabète

Affection longue durée ou chronique :  ALD  ALC Pathologie : .....

En cas d'accident préciser les causes et circonstances : 707-131-67

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous un caractère confidentiel à l'attention du médecin conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je déclare avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Berrechid

Le : 28/10/2024

Signature de l'adhérent(e) : D. Ziat



### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
24/01/2024	C	1	200	Dr. AFAQI HOUSSAINI Najib Médecine Générale 16, Rue Okba Bnou Nafii BERRECHID - Tél.: 0628 33 77 77

### EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
Pharmacie Fatima Santé Dr. ARRACHIDI Samira Angle Rue Okba Bnou Nafii et Rue Madina - BERRECHID Tél: 0522 33 77 77	24/01/2024	Dr. ARRACHIDI Samira Montant de la Facture Angle Rue Okba Bnou Nafii et Rue Madina - BERRECHID Tél: 0522 33 77 77

### ANALYSES - RADIGRAPHIES

Cachet et signature du Laboratoire et du Radiologue	Date	Désignation des Coefficients	Montant des Honoraires

### AUXILIAIRES MEDICAUX

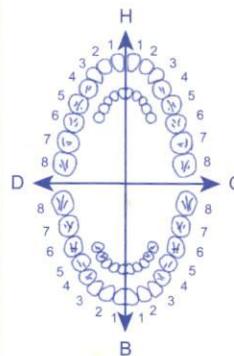
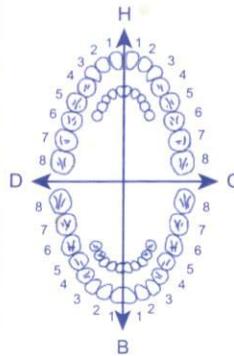
Cachet et signature du Praticien	Date des Soins	Nombre				Montant détaillé des Honoraires
		AM	PC	IM	IV	

### RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins.

#### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou remplacement canalaires, ainsi que le bilan de l'ODF.

SOINS DENTAIRES	Dents Traitées	Nature des Soins	Coefficient	
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DEBUT D'EXECUTION
				FIN D'EXECUTION
				Coefficient DES TRAVAUX
				MONTANTS DES SOINS
				DATE DU DEVIS
				DATE DE L'EXECUTION

**O.D.F PROTHESES DENTAIRES**

**DETERMINATION DU COEFFICIENT MASTICATOIRE**

H	25533412	21433552
D	00000000	00000000
	00000000	00000000
B	35533411	11433553
G		

**(Création, remont, adjonction)**  
Fonctionnel, Thérapeutique, nécessaire à la profession

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS      VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EXECUTION

Dr. Araqi Houssaini Najib

MEDECINE GENERALE

Echographie Générale

Ex. Médecin Chef des Forces

Royales Airs de Casablanca

Expert assermenté auprès des Tribunaux

16, Rue Okba Bnou Nafie - Berrechid

Tél. : 05 22 33 73 21

GSM : 06 62 07 65 56

الدكتور عراقي حسيني نجيب  
الطب العام  
الفحص بالصدى

طبيب رئيسي سابق بالقوات

الجوية الملكية بالدار البيضاء

خبير محلق لدى المحاكم

16، زنقة عقبة بن نافع - برشيد

الهاتف : 05 22 33 73 21

المحمول : 06 62 07 65 56

24 JAN. 2024

196,30

8. AT force

① Voxip 200



de vel dans my

② Power BF



3 CM

56-60

Y 1000



③ 45,30

Y 1000

3 cmces

④ Dr. ARAQI HOUSSAINI Samira  
Angle Rue Okba Bnou Nafie  
et Rue Madina - BERRECHID  
Tél. 05 22 33 77 21



⑤ 1) cur forte



Pharmacie Fatima Sassi  
Dr. ARAQI HOUSSAINI Samira  
Angle Rue Okba Bnou Nafie  
et Rue Madina - BERRECHID  
Tél. 05 22 33 77 21

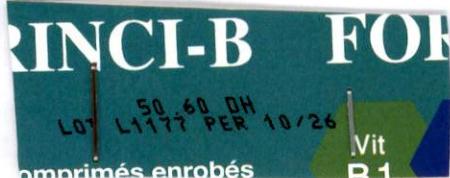
Docteur ARAQI HOUSSAINI Najib  
Médecin Général

16, Rue Okba Bnou Nafie

BERRECHID - Tél. 05 22 33 73 21

415,10





éomerant : saccharine,  
édulcorant : sucralose, acésulfame K et  
arôme citron, arôme menthol.

LOT 23.026/FC32  
PER 01/2026 PPC 45,80

ent alimentaire n'est pas un médicament

ibre, agent de charge : sorbitol, poudre au miel,  
églomérant : stéarate de magnésium et silice  
ale, édulcorant : sucralose, acésulfame K et  
me, arôme citron, arôme menthol.

LOT 23.027/FC33  
01/2026 PPC 45,80

ment alimentaire n'est pas un médicament

PPV: 49,60 DH  
Lot : 21K30B  
EXP 11/2024

8 032578 477337

Lot: 230791  
À consommer  
avant le: 09/2026  
PPC: 79,00 DH